

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B au lieu-dit « La Tour ») (12784)

du 30 avril 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 30168-526, dressé par le département chargé de l'aménagement du territoire le 23 janvier 2019, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et d'une zone 4B au lieu-dit « La Tour ») est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degrés de sensibilité

Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales et le degré de sensibilité II au bien-fonds compris dans le périmètre de la zone 4B, créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 3 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 30168-526 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Office de l'urbanisme

Direction du développement urbain

Meyrin

Feuilles Cadastrales : 27, 28

Parcelles N^{os} : 12773 (pour partie), 12907,
13154, 13155, 13251, 13331,
13332, 13398, 13399, dp13647,
dp13651 (pour partie), 14896

Modification des limites de zones

Au lieu-dit "La Tour"



Zone de développement 3 principalement affectée à des activités hospitalières, médicales et paramédicales
DS OPB III



Zone 4B
DS OPB II



Zone préexistante

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : 30 avril 2021

Le président du Grand Conseil : François Lefort

Loi N° : 12784

Echelle	1 / 2500	Date	23.01.2019
		Dessin	LV
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Modification numéros parcelles	12 août 2019	LV

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
30 - 00 - 110/120	MYN
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
526	
Archives Internes	Plan N° 30168 Indice
CDU	
711.6	

